



9 février 2024

(24-1133)

Page: 1/2

Conseil des aspects des droits de propriété  
intellectuelle qui touchent au commerce

Original: anglais

**NOTIFICATION DES LOIS ET RÉGLEMENTATIONS AU TITRE  
DE L'ARTICLE 63:2 DE L'ACCORD SUR LES ADPIC**

TÜRKIYE: RÈGLEMENT SUR LES PRINCIPES ET PROCÉDURES RELATIFS À LA CERTIFICATION DES ENTREPRISES QUI ENREGISTRENT, REPRODUISENT, VENDENT OU DISTRIBUENT DES SUPPORTS CONTENANT DES ŒUVRES INTELLECTUELLES ET ARTISTIQUES

<b>Membre présentant la notification</b>	TÜRKIYE
--------------------------------------------------	---------

**Précisions sur le texte juridique notifié**

<b>Intitulé</b>	Règlement sur les principes et procédures relatifs à la certification des entreprises qui enregistrent, reproduisent, vendent ou distribuent des supports contenant des œuvres intellectuelles et artistiques
<b>Objet</b>	Droit d'auteur et droits connexes
<b>Nature de la notification</b>	[X] Principales lois ou réglementations consacrées à la propriété intellectuelle [ ] Autres lois ou réglementations
<b>Lien vers le texte juridique*</b>	<a href="https://ip-documents.info/2024/IP/TUR/24_00969_00_e.pdf">https://ip-documents.info/2024/IP/TUR/24_00969_00_e.pdf</a>
<b>Situation de la notification</b>	[X] Première notification [ ] Modification ou révision du texte juridique notifié [ ] Remplacement ou consolidation du (des) texte(s) juridique(s) notifié(s)
<b>Références des notifications précédentes</b>	Sans objet
<b>Brève description du texte juridique notifié</b>	
Des modifications ont été apportées au Règlement sur les principes et procédures relatifs à la certification des entreprises qui enregistrent, reproduisent, vendent ou distribuent des supports contenant des œuvres intellectuelles et artistiques pour assurer la mise en œuvre effective de ces principes et procédures. Dans le cadre de ces modifications, les lieux assujettis à l'obligation de certification ont fait l'objet d'une réorganisation; par exemple, les lieux de vente d'œuvres des beaux-arts et les galeries d'art, les lieux de production de supports vides, et les producteurs de films et de phonogrammes sont désormais concernés par la demande de certificat.	
<b>Langue(s) du texte juridique notifié</b>	Anglais

<b>Entrée en vigueur</b>	18 avril 2005; Le règlement est entré en vigueur le 18 avril 2005. Les modifications récentes datées du 6 juillet 2021 sont entrées en vigueur le 1 <sup>er</sup> janvier 2022.
<b>Autre date</b>	Publication: 18 avril 2005

**Précisions sur la notification**

<b>Date de présentation de la notification</b>	27 décembre 2023
<b>Autres renseignements</b>	<a href="https://telifhaklari.ktb.gov.tr/Eklenti/106989,fikir-ve-sanat-eserlerinin-tespit-edildigi-materyallerin-dolum-cogaltim-ve-satisini-yapan-veya-yayan-isletmelerin-sertifikalandirilmasina-iliskin-usul-ve-esaslar-hakkinda-yonetmelikpdf.pdf?0">https://telifhaklari.ktb.gov.tr/Eklenti/106989,fikir-ve-sanat-eserlerinin-tespit-edildigi-materyallerin-dolum-cogaltim-ve-satisini-yapan-veya-yayan-isletmelerin-sertifikalandirilmasina-iliskin-usul-ve-esaslar-hakkinda-yonetmelikpdf.pdf?0</a> (Règlement en turc)
<b>Organisme ou autorité responsable</b>	<i>Directorate General for Copyright</i> (Direction générale du droit d'auteur) <i>Ministry of Culture and Tourism of the Republic of Türkiye</i> (Ministère de la culture et du tourisme de la République de Türkiye) Atatürk Bulvarı Derman Cad. No: 29, 06050 Ulus / ANKARA TÜRKİYE  Adresse électronique: <a href="mailto:copyrightturkey@ktb.gov.tr">copyrightturkey@ktb.gov.tr</a>

\* Des liens sont fournis vers les textes des lois et des règlements notifiés au titre de l'Accord sur les ADPIC sous la forme utilisée par le Membre concerné; le Secrétariat de l'OMC ne valide pas leur contenu ni ne le révisé.